



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours :

**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSERAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(CAPET)**

**CONCOURS D'ACCÈS À L'ECHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS
CERTIFIÉS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
(CAER)**

Section :

ÉCONOMIE ET GESTION

Option : MARKETING

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Miriam BENAC

Inspectrice Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	2020		2021		2022		2023		2024	
	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER	CAPET	CAER
Inscrits	351	168	422	160	413	165	400	171	412	167
Présents	154	103	196	109	202	108	193	112	225	126
Admissibles	43	28	34	26	42	39	43	42	52	47
Admis	18	15	14	13	20	25	20	22	20	25
Postes budgétaires	18	15	14	13	20	25	20	27	20	25
Moyenne générale des admis	15,22	14,8	15,19	14,94	14,46	14,35	13,85	14,23	13,83	14,01

	RÉSULTATS DE LA SESSION 2024	
	CAPET	CAER
Inscrits	412	167
Présents admissibilité	225	126
Admissibles	52	47
Présents admission	48	42
Moyenne obtenue par l'ensemble des candidats au dossier	9,39	10,26
Moyenne obtenue par les seuls candidats admissibles au dossier	13,44	12,87
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par l'ensemble des candidats admissibles	10,75	12,07
Moyenne obtenue à l'épreuve d'admission par les seuls candidats admis	13,90	14,56
Moyenne obtenue à l'ensemble des épreuves par les seuls candidats admis	13,83	14,01
Barre d'admission	12,33	12
Nombre de candidats admis	20	25

PREMIÈRE PARTIE : ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. STATISTIQUES 2024

	CAPET	CAER
Candidats inscrits	412	165
Candidats présents	225	126
Candidats admissibles	52	47
Moyenne à l'épreuve d'admissibilité des candidats non éliminés	9,39	10,26
Moyenne à l'épreuve d'admissibilité des candidats admissibles	13,44	12,87
Barre d'admissibilité	12	11

	N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<15	N>=15
Nombre de notes	5	71	92	75	73	15
Répartition en %	1,51%	21,45%	27,79%	22,66%	22,05%	4,53%

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021 (publication au journal officiel du 29 mai 2021), le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est exigé pour l'épreuve d'admissibilité. Ce dossier personnel de 8 pages maximum, constitué par le candidat, comporte obligatoirement deux parties¹:

- dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) et, le cas échéant, en formation continue des adultes.
- dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. L'analyse est étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages,

¹ Le texte ci-dessous est extrait de l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2021.

les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

En annexes du dossier, le candidat a la possibilité de joindre **au maximum deux documents ou travaux** produits dans le cadre de la réalisation pédagogique présentée.

Les candidats doivent obligatoirement utiliser en page de couverture de leur dossier de Raep, le formulaire téléchargeable dans leur espace candidat Cyclades.

3. REMARQUE PRÉALABLE

Le dossier de RAEP vise à mettre en valeur le parcours professionnel du candidat, les éléments de son expérience qui témoignent de son implication dans l'exercice de son métier, ainsi que de la pertinence de sa réflexion didactique et pédagogique.

Le contenu présenté doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier, dans le référentiel publié au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013 :

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

La lecture de ce BOEN, dans sa totalité, est nécessaire pour appréhender l'étendue et la diversité du métier d'enseignant et donner aux candidats une grille d'analyse de leur parcours professionnel. C'est donc un outil au service d'un regard réflexif sur leurs pratiques, outil qui ne présente toutefois pas un caractère exclusif.

La présentation à un concours de recrutement est un investissement important. La réussite suppose une préparation planifiée et soignée. Elle implique la prise en compte des recommandations proposées dans ce rapport de jury.

Il est conseillé aux candidats de lire avec attention les textes officiels définissant l'épreuve, afin d'orienter la rédaction du dossier et de se rapprocher le plus possible des attentes du jury exprimées notamment au travers des six critères d'évaluation figurant dans l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir le point à la fin de cette partie sur l'admission : « En résumé, le jury attend des candidats »).

4. REMARQUES GLOBALES SUR LE DOSSIER DE RAEP

4.1. REMARQUES SUR LA PRÉSENTATION DU DOSSIER DE RAEP

Depuis la session 2023, les dossiers RAEP sont téléversés dans Cyclades par les candidats. La présentation de ces dossiers est globalement satisfaisante. Le jury a apprécié la présence d'une table des matières qui en facilite la lecture. Le jury attire néanmoins l'attention des candidats sur l'importance de la qualité de la numérisation, certains dossiers n'ayant pas été téléversés dans leur intégralité ou ne présentant que les pages paires ou impaires.

Les meilleurs dossiers présentent les qualités suivantes :

- une structure apparente avec des titres porteurs de sens ;
- une expression écrite de qualité (orthographe, syntaxe, registre de langue, etc.) adaptée à un contexte d'enseignement ;
- des précisions sur les sources utilisées dans les supports pédagogiques ;
- des annexes synthétiques et pertinentes au regard de la séquence présentée, et qui illustrent les propos.

4.2. REMARQUES SUR LA PARTIE 1 DU DOSSIER

Cette première partie a pour objectif de permettre au jury de comprendre le parcours professionnel du candidat, sa cohérence et les compétences acquises au regard des qualités attendues d'un enseignant en économie et gestion dans l'option « marketing »

L'enjeu de cette partie est de proposer une présentation personnelle, d'expliquer en quoi le parcours du candidat donne une légitimité pour se projeter dans le métier de professeur d'économie gestion. De façon plus précise, il s'agit d'articuler les compétences acquises dans le parcours décrit avec celles définies dans le référentiel métier d'enseignant (cité précédemment cf. BOEN juillet 2013).

Cette partie doit présenter clairement la formation initiale (diplômes ou qualifications obtenus), la formation continue et le parcours professionnel (en entreprise et/ou dans l'enseignement).

Les expériences d'enseignement doivent être analysées précisément en indiquant le statut professionnel, le type d'établissement d'exercice et les services assurés au moment de la constitution du dossier (matières, classes, spécificités, les dates et périodes concernées).

Les expériences en entreprise doivent être analysées quant à leur contenu et aux compétences acquises pouvant être réinvesties dans la pratique d'enseignement.

Les expériences développées dans le cadre de la vie associative participant à la richesse des

compétences des candidats peuvent apparaître dans cette partie.

Si cette présentation personnelle n'exclut pas les citations ou références théoriques, ces dernières peuvent éclairer certains parcours à condition qu'elles soient justifiées par le candidat, le cas échéant, lors de la phase d'admission.

Le jury a parfois regretté un exposé convenu du parcours (trop personnel, peu étayé, ou sous forme de CV, présentation chronologique, énumérative), là où des compétences auraient pu être valorisées dans l'optique d'une carrière dans l'enseignement, tout en concrétisant l'option marketing du concours.

4.3. REMARQUES SUR LA PARTIE 2 DU DOSSIER

Sur le fond

Il s'agit, dans cette seconde partie de l'épreuve, de choisir et de présenter une activité d'enseignement tirée d'une expérience personnelle de formation. Cette activité doit mettre en valeur les compétences acquises au regard des compétences attendues pour un futur enseignant d'économie et gestion option « marketing ». Cette partie doit être analytique.

Le choix de cette activité est déterminant et mérite réflexion : cette activité doit permettre de démontrer les compétences pédagogiques et didactiques du candidat. S'il est possible de proposer une activité déjà présentée lors d'une précédente session, il est impératif d'actualiser cette séance (par exemple, le contexte post-Covid n'est plus d'actualité).

Une présentation structurée doit permettre de connaître l'environnement dans lequel le candidat élabore sa proposition pédagogique, ses objectifs, les moyens ainsi que les supports utilisés avec les élèves.

Les annexes illustrent avec pertinence le déroulement de la séance et étayent les choix didactiques et pédagogiques du candidat pour faciliter la compréhension du jury. Par exemple, les supports proposés aux élèves peuvent être mis en annexe s'ils sont didactisés par le candidat. Les annexes se limitent à un ou deux documents numérotés et leur volume doit rester raisonnable (cf. définition de l'épreuve).

Les dossiers des candidats admissibles proposent des situations d'enseignement contextualisées, inscrites dans une progression pédagogique cohérente. La stratégie d'enseignement choisie est explicitée et justifiée très précisément afin de démontrer une maîtrise des contenus scientifiques et techniques (inscrits dans le champ de la spécialité « marketing » du concours), ainsi que de réelles capacités d'enseignement.

Développée rigoureusement, cette démarche permet d'illustrer la réflexion pédagogique et didactique du candidat. Il est heureux de constater que des candidats ont développé des propositions montrant clairement le travail réalisé par l'enseignant, mais également par les élèves, expliquant les compétences en jeu.

Le jury insiste sur le fait que le choix de l'activité proposée doit être pertinent, ce qui signifie que le niveau de formation retenu, ainsi que le programme (ou référentiel) choisi doivent correspondre à **l'option « marketing »** du concours. De même, l'intérêt pédagogique de l'activité proposée doit être démontré. Si ce n'était pas le cas du fait de la situation professionnelle particulière du candidat, **des pistes claires de transposition** dans des enseignements en lien avec l'option « marketing » du concours doivent être données.

L'activité décrite doit être maîtrisée tant au niveau des enjeux scientifiques et techniques (indication de références théoriques, maîtrise de connaissances scientifiques) qu'au niveau des enjeux didactiques et pédagogiques (connaissance des programmes et des référentiels, définition d'objectifs opérationnels, maîtrise de situations professionnelles, repérage des difficultés éventuelles des élèves, traitement des

supports proposés, etc.). Il est essentiel de démontrer que la démarche d'enseignement adoptée garantit l'acquisition par les élèves des notions, capacités et /ou compétences visées dans les programmes et/ou référentiels.

La situation d'enseignement choisie doit porter sur le programme du cycle terminal Sciences et technologies du management de la gestion (STMG), notamment de l'enseignement spécifique mercatique, voire sur ceux des sections de techniciens supérieurs Management commercial opérationnel, Négociation et digitalisation de la relation client, et Commerce international. Si ce n'est pas le cas du fait de l'expérience professionnelle du candidat, **une transposition spécifique dans ces classes doit être envisagée**. En effet, le jury doit pouvoir apprécier la bonne compréhension par le candidat des démarches didactiques propres aux enseignements d'économie et gestion, ainsi que ses compétences scientifiques en « marketing ».

Un déroulement et une progression dont les enchaînements ont du sens, seront évidemment préférés à une compilation de contextes indigeste pour les élèves, avec une surenchère d'outils numériques dont l'utilité peut parfois s'avérer discutable dans nombre de propositions.

Le candidat doit démontrer qu'il est capable de prendre du recul sur ses pratiques pédagogiques et donc de les analyser et de justifier ses choix. Or, beaucoup de dossiers contiennent des objectifs qui sont peu contextualisés ou mis en relation avec les propositions faites. Les efforts de réflexion sont alors souvent axés sur la gestion de classe, et pas suffisamment sur le dispositif pédagogique à proprement parler ou la remédiation à envisager. Le travail de l'enseignant comme celui des élèves doit être explicite. Lorsque des activités pédagogiques (interventions, visites d'entreprises...) sont proposées, il est impératif de présenter et de justifier l'exploitation pédagogique qui est en faite.

Enfin, une évaluation de la séance (ou séquence) doit être proposée de manière explicite, et mérite une analyse réflexive et prospective (se projeter sur la prochaine séance, ou l'année suivante, sur les aspects certificatifs notamment le Grand Oral pour une séance en STMG).

Sur la forme

Cette seconde partie nécessite une **structuration** importante du propos permettant :

- d'identifier clairement les étapes de la démarche didactique et pédagogique suivie ;
- de mettre en valeur la réflexion et l'analyse ;
- d'articuler les 6 pages et les annexes. Pour cela, les documents ou travaux annexés sont concis, précis et doivent être en lien direct avec l'activité d'enseignement présentée ;
- de faciliter la lecture par une mise en forme adaptée (des liens, des renvois, des commentaires associés aux tableaux, aux annexes, aux sources et aux références) ;
- enfin, d'illustrer l'utilisation d'applications informatiques par des captures écran.

Le dossier doit mettre en valeur les éléments soulignés par le candidat à travers des paragraphes aérés, des titres porteurs de sens, une présentation qui atteste du professionnalisme et de la rigueur du candidat. La forme du dossier démontre la capacité du candidat à communiquer efficacement à l'écrit.

La clarté, la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des prérequis indispensables pour la réalisation d'un dossier de recrutement de professeurs de lycée général et technologique.

Le jury déplore les dossiers « standardisés », proposés par des candidats à plusieurs concours, et qui n'ont pas le souci d'en adapter leur contenu, ni leur formalisme. Certains dossiers ont été très formatés en matière de pédagogie (démarche OAC, taxonomie de Bloom, îlots bonifiés,...), d'outils (Kahoot, carte mentale...), ce qui conduit à des contenus très stéréotypés, sans analyse réflexive et passant fréquemment à côté de l'essentiel. Cette pratique questionne quant à la future posture professionnelle de ceux-ci. Si le candidat choisit un outil, il s'agit de justifier ce choix.

Les membres du jury soulignent par ailleurs des dossiers comportant des problèmes de mise en page, ou dont la rédaction est décousue, sans ponctuation, ce qui n'est pas acceptable au regard des

compétences écrites et informatiques attendues dans la série STMG et en STS.

En revanche, le jury a apprécié la présentation de tableaux, ou de fiches pédagogiques qui permettent d'améliorer la lisibilité du rapport.

4.4 CONCLUSION

En conclusion de l'évaluation du dossier, le jury regrette :

- un manque de précision sur le parcours professionnel et/ou personnel de certains candidats ;
- des dossiers souvent plus descriptifs qu'analytiques, ne faisant ressortir ni les choix des candidats (pédagogiques et didactiques notamment), ni la justification de ces choix, des dossiers « prêts à l'emploi » trop peu en lien avec l'option marketing du concours ;
- des objectifs opérationnels peu ou mal explicités ;
- des transversalités peu abordées ;
- des déroulements de séances irréalistes, aussi bien en termes de contenu que de durée ;
- un manque de contextualisation des séances (environnement de travail, contexte de l'enseignement, prérequis, etc.) ;
- des propositions qui s'arrêtent à une déclaration d'intention, sans présentation d'une mise en œuvre pédagogique concrète, sans prise de recul ;
- des annexes non adaptées et non pertinentes (photocopies de manuels scolaires par exemple), ou bien des annexes trop anciennes ;
- des abréviations souvent non explicitées ;
- des propos narratifs de type « j'ai fait, j'ai dit, ils m'ont répondu » ;
- des descriptions de séquence dans lesquelles aucune des séances n'est détaillée, ce qui ne permet pas au candidat d'approfondir son analyse de pratique, ni au jury d'en apprécier le déroulement ;
- des références scientifiques insuffisantes, ou inadéquates, ou alors une utilisation pas forcément toujours pertinente des auteurs de référence dans les domaines de la didactique et de la pédagogie (aucun lien avec la proposition pédagogique présentée par exemple) ;
- un catalogue d'outils numériques au lieu d'un choix limité, mais pertinent de ces outils dans la séance proposée avec une illustration possible.

En revanche, les meilleurs dossiers s'appuient sur :

- des situations d'enseignement bien travaillées (scénarii pédagogiques), avec une transposition dans l'option « **marketing** » du concours ;
- des situations d'enseignement avec des contextes réels proches de l'environnement des élèves ;
- une démarche didactique explicitée ;
- une proposition pédagogique en lien direct avec le programme (ou le référentiel) choisi et en lien avec le programme de mercatique ;
- un bilan réflexif.

5. CONSEILS AUX CANDIDATS

Il est indispensable que les candidats consultent le texte définissant l'épreuve afin d'en maîtriser les spécificités et qu'ils lisent attentivement le rapport du jury pour s'imprégner de ses attentes. Il va de soi qu'ils sont invités à suivre les préparations à la constitution du dossier de RAEP, quand elles sont proposées en académie. Ces démarches ne doivent néanmoins pas relativiser l'appropriation personnelle de l'exercice par le candidat, qui s'engage dans un concours de recrutement. En d'autres termes, il est impératif que les candidats évitent de s'appuyer sur une présentation et un contenu « préformatés », ce qui conduirait à minorer la singularité de la proposition du candidat.

Si l'activité exploitée n'est pas dans la spécialité de la voie technologique, les jurys attendent **une transposition** « opérationnelle » de la situation pédagogique dans les programmes et référentiels STMG ou STS de l'option « marketing ».

Le jury conseille, pour les candidats qui n'interviennent pas en voie technologique, qu'ils testent leur proposition pédagogique auprès d'une classe de première ou terminale STMG en enseignement spécifique mercatique, ou bien auprès d'une classe de STS pour la partie « marketing » après accord du chef d'établissement et de l'enseignant de la classe.

Si une majorité de candidats exerce le métier d'enseignant (contractuels, PLP, etc.), d'autres n'ont pas d'expérience d'enseignement (expérience d'assistant d'éducation...) ou sont issus d'autres niveaux d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles par exemple). Il leur appartient de démontrer en quoi leur parcours leur a permis de construire des compétences particulières afin d'exercer efficacement le métier de professeur d'économie et gestion « marketing ». Ils doivent pour cela proposer une transposition de leur activité en cycle terminal STMG ou en STS (par exemple, une expérience uniquement en tant que professeur des écoles ou d'assistant d'éducation ne suffira pas).

Le jury tient à préciser qu'aucune corrélation ne peut être établie entre le parcours des candidats et les résultats à l'admissibilité. En outre, des candidats issus de lycées professionnels ou d'autres niveaux de formation obtiennent parfois de très bonnes notes au dossier de RAEP quand ils font l'effort d'adapter leurs pratiques à l'enseignement technologique (ce qui ne se traduit pas par une différence d'exigence académique, mais un positionnement didactique et pédagogique différent).

De plus, la maîtrise des enjeux scientifiques constitue l'un des critères importants de l'évaluation du dossier. S'agissant d'un concours interne de recrutement d'enseignants, ces enjeux sont à relier aux dimensions pédagogiques et didactiques de la situation exposée.

Enfin, il est conseillé aux candidats qui se représentent à une nouvelle session du concours de **repenser le contenu de leur dossier** pour valoriser d'éventuelles autres expériences pédagogiques vécues depuis. Cela leur permettra également d'actualiser leurs supports pédagogiques et de pallier les manques qui avaient été relevés.

En résumé, le jury attend des candidats sur le fond :

- qu'ils proposent une situation d'apprentissage en STMG ou en STS et ce dans l'option « marketing » plutôt qu'en management, droit, économie, ou autres, **sachant qu'à défaut, la transposition est indispensable** ;
- qu'ils soient les concepteurs de leur proposition d'activité d'enseignement et des annexes pédagogiques, et à ce titre, qu'ils fassent preuve de créativité : la reprise d'un manuel n'est pas suffisante pour faire la démonstration de ses qualités pédagogiques et didactiques ;
- qu'ils renseignent la place de la proposition pédagogique dans la progression en énonçant ses objectifs, la période et la durée consacrée, les prérequis, les notions à construire, les transversalités, les activités réalisées, les enchaînements, les supports, les évaluations ;
- qu'ils s'efforcent de présenter un dossier dans lequel la qualité et la pertinence des propositions et analyses priment sur la quantité et la densité du propos ;
- qu'ils réfléchissent au choix d'annexes pertinentes et actualisées, favorisant la compréhension de la séance présentée et en lien avec la didactique proposée ;
- qu'ils utilisent de façon pertinente les approches pédagogiques propres à l'enseignement technologique tertiaire ;
- qu'ils évitent le propos purement descriptif et déclaratif mais qu'ils veillent au contraire à expliquer la pertinence des activités proposées, y compris en matière d'évaluation et de remédiation, et à justifier systématiquement leur argumentation pédagogique et didactique pour permettre une meilleure évaluation par le jury de la démarche présentée ;
- qu'ils explicitent clairement leur rôle dans la construction et la conduite de la situation proposée ainsi que dans l'acquisition par les élèves des notions, capacités et :ou compétences visées ;
- qu'ils soient rigoureux dans la formulation des consignes données aux élèves/étudiants et dans l'utilisation du vocabulaire scientifique, par exemple en mettant en avant un questionnaire adapté ;
- qu'ils prennent du recul sur la démarche pédagogique et didactique proposée, en formulant le cas échéant un jugement critique sur le déroulement de la séance ainsi que les mesures correctrices à mettre en œuvre ;

- qu'ils valorisent, le cas échéant, leur expérience en entreprise dans le cadre de la séance présentée, et en lien avec les compétences visées (des élèves, ou du candidat) ;
- qu'ils inscrivent leur action dans le cadre d'un travail d'équipe ;
- qu'ils intègrent le numérique de manière pertinente dans les activités présentées ;
- et enfin, qu'ils tiennent compte des dernières réformes en s'appuyant sur des programmes à jour.

D'autres éléments peuvent venir compléter la réflexion des candidats : conditions du suivi individuel ou personnalisé des élèves, aide au travail personnel, usages numériques au service des apprentissages, contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes, développement des compétences orales (notamment dans la perspective du grand oral).

Pour les candidats admissibles, le jury demande régulièrement des compléments d'information sur le dossier de RAEP au moment de l'épreuve orale. Un temps est prévu à cet effet lors de l'entretien.

Le jury attend des candidats sur la forme :

- qu'ils rédigent et structurent leur dossier dans le respect des règles de syntaxe, grammaire et orthographe ;
- qu'ils démontrent leur capacité à communiquer efficacement à l'écrit au travers d'un dossier structuré qui atteste de leur professionnalisme et de leur rigueur ;
- qu'ils insèrent des renvois aux annexes pour en faciliter la lecture ;
- qu'ils utilisent à bon escient, le cas échéant, les notes de bas de page et les citations des auteurs.

Tous ces conseils et remarques formulés par le jury prennent sens à la lecture des critères d'évaluation des dossiers RAEP figurant dans l'arrêté du 25 janvier 2021 :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

DEUXIÈME PARTIE : L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME DANS L'OPTION CHOISIE

1. STATISTIQUES

	CAPET	CAER
Candidats admissibles	52	47
Candidats présents	48	42
Candidats admis	20	25
Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats non éliminés	10,75	12,07
Moyenne à l'épreuve d'admission des candidats admis	13,90	14,56

Répartition des notes (en valeur absolue et en pourcentage) :

	N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N<15	N>=15
Nombre de notes	0	15	15	13	27	20
Répartition en %	0%	16,66%	16,66%	14,44%	30%	22,24%

En 2024, 30 candidats ont eu une note inférieure à 10 (contre 27 en 2023) et 60 une note égale ou supérieure à 10 (contre 56 en 2023). 66,6% des candidats ont obtenu la moyenne (contre 67,5% en 2023) et certaines prestations ont été excellentes : 5 candidats ont eu une note égale ou supérieure à 17/20.

2. DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

(Arrêté du 25 janvier 2021 publié au JO du 29 janvier 2021)

- Préparation : 3 heures
- Durée : 1 heure 10 minutes maximum (dont exposé de 40 minutes au maximum, un entretien de 20 minutes maximum, un échange sur le dossier de RAEP de 10 minutes maximum).
- Coefficient : 2

Définition :

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement,
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées,
- sa connaissance des secteurs d'activités et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie (« marketing »),
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité,
- ses facultés à prendre en compte le contexte donné en annexe et les évolutions technologiques pour y adapter son enseignement (outils et notamment utilisation de supports numériques).

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

Les sujets proposés à cette session 2024 étaient au nombre de quatre et portaient sur les questions de gestion suivantes (voir annexe du rapport du jury) :

- « Les technologies numériques : un autre moyen de penser la distribution ? »
- « L'amélioration de la performance est-elle sans risque ? »
- « Communiquer : quelle visibilité et quels media pour valoriser l'offre ? »
- « Les transformations numériques, vecteur d'amélioration de la relation avec les clients et usagers ? »

Le thème figure sur la première page du sujet ainsi que les attendus à partir desquels le candidat doit construire son exposé. Le jury invite les candidats à lire attentivement ces consignes.

Les sujets comportent chacun deux annexes :

- une annexe présentant le contexte d'enseignement à prendre nécessairement en compte pour la proposition d'exploitation pédagogique du thème ;
- une annexe comprenant l'extrait du programme ou du référentiel concerné (indications générales, thèmes, sens et portée de l'étude, notions et contenus à construire, indications complémentaires). Ce document permet de délimiter le champ des apprentissages.

Par ailleurs, le candidat peut se munir des sources, supports et outils qu'il juge nécessaires et dont il peut disposer lors de sa préparation et de son exposé. Toutefois, la connexion à Internet ainsi que l'accès à une imprimante et à une alimentation électrique ne sont pas autorisés. De même l'utilisation d'un vidéoprojecteur – même personnel – n'est pas prévue compte tenu de la configuration des locaux.

Les exploitations pédagogiques des thèmes ont pour cadre la classe de première sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) ou la classe de terminale. Il est important de rappeler que le programme du concours recouvre tout le cycle terminal de la série STMG.

Il est également demandé aux candidats de prolonger leur réflexion vers les sections de techniciens supérieurs du champ commercial dont les référentiels figurent explicitement au programme du concours (BTS Management commercial opérationnel, Négociation et digitalisation de la relation client, Commerce international) ou éventuellement de façon complémentaire les STS Communication, Conseil et commercialisation de solutions techniques (CCST).

4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le candidat présente durant 40 minutes au maximum l'exploitation pédagogique du thème proposé. Les notions et les capacités à faire acquérir aux élèves sont indiquées sur le sujet. Le candidat expose notamment :

- les objectifs pédagogiques de la séance ;
- l'articulation de la séance avec la séquence ;
- la place de la proposition dans la progression pédagogique ;
- les transversalités et liens avec les enseignements du cycle terminal STMG ainsi que ceux délivrés dans une section de technicien supérieur de votre choix (MCO, NDRC ou CI) ;
- le déroulement proposé ;
- les documents, supports sélectionnés et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion, ainsi que leur modalités d'exploitation avec le groupe classe ;
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s).

Un entretien avec le jury permet ensuite, durant 30 minutes, d'obtenir les précisions nécessaires sur les points suivants :

- l'exploitation pédagogique : objectifs de formation, pratiques pédagogiques, contenus disciplinaires, modalités d'évaluation,
- la connaissance de l'environnement professionnel : évolution des métiers, environnement technologique, évolutions organisationnelles,
- la connaissance de la discipline : connaissance des programmes et des référentiels, transversalités, adaptation à la finalité de la formation,
- la capacité à intégrer dans sa pratique pédagogique le travail en équipe et l'utilisation des supports numériques.

L'entretien vise enfin à apprécier la capacité du candidat à expliciter certains éléments figurant dans son dossier de RAEP et à réinvestir son expérience professionnelle dans sa pratique pédagogique. À cet effet, les candidats doivent se munir, lors de l'exposé oral, d'un exemplaire non annoté de leur dossier de RAEP.

NB : Le temps non exploité par le candidat dans le cadre de sa présentation ne pourra pas être reporté sur la durée de l'entretien.

5. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU JURY

Lors de l'exposé présentant l'exploitation pédagogique (40 minutes), le jury a apprécié :

- la nécessaire et pertinente prise en compte du contexte proposé dans le sujet, notamment dans les objectifs pédagogiques de la séance présentée ;
- l'annonce d'un plan détaillé et d'une fiche pédagogique ;
- une présentation de l'exposé structurée permettant de traiter le sujet, dans le respect du temps imparti ;
- une capacité à mobiliser les programmes et les référentiels, transversalités ;
- une proposition de supports pédagogiques variés (textes, images, vidéos...) venant illustrer et argumenter le contenu de la séance ;
- une justification précise des choix pédagogiques et une présentation claire du dispositif ;
- le soin tout particulier accordé aux documents présentés au jury et leur justification ;
- le soin et la rigueur apportés à la mesure de l'atteinte des objectifs pédagogiques et la construction par les élèves d'une réponse à la question de gestion proposée dans le programme ;
- une réflexion solide au service d'une prestation sincère et personnelle ;
- une bonne élocution et fluidité des propos ;
- une réflexion sur la coordination avec l'équipe pédagogique ;
- une sensibilité réelle aux attendus didactiques de la série STMG, et plus largement à la réforme du lycée et à la valorisation de la voie technologique ;
- une bonne connaissance de l'environnement professionnel mise au service de l'enseignement par une contextualisation adaptée.

Lors de l'échange avec la commission d'interrogation (30 minutes), le jury a apprécié :

- les capacités d'écoute, de réactivité et de prise de recul du candidat sur ses propositions et ses pratiques pédagogiques (capacité d'analyse réflexive du candidat) ;
- la précision des réponses aux questions posées ;
- l'explicitation et la justification des choix didactiques et pédagogiques proposés tant dans l'exploitation pédagogique que dans le dossier de RAEP ;
- la mobilisation des acquis du parcours professionnel pour répondre aux questions posées,
- la capacité du candidat à faire évoluer ses pratiques pédagogiques démontrant ainsi sa capacité réflexive.

En revanche, le jury a regretté pour certains candidats, lors des 40 minutes de présentation de l'exploitation pédagogique du thème :

- une proposition pédagogique « hors sol », préparée en amont de l'épreuve, ne tenant pas compte du sujet et en particulier du contexte ;
- un exposé qui privilégie une longue reprise du contexte, parfois même une lecture, ainsi qu'une description détaillée des aspects organisationnels, au détriment de la présentation de l'exploitation pédagogique du thème ;
- des objectifs incertains et/ou inadaptés aux notions à construire ;
- une absence de rappel des notions et ou des capacités parfois préjudiciable à la pertinence de la séance présentée ou une absence d'articulation entre les notions lorsqu'elles sont présentées ou bien encore une mauvaise maîtrise des notions et concepts liés à l'option mercatique ;
- une absence de supports alors que ceux-ci permettraient au jury de mieux comprendre le cheminement du candidat ou des supports non adaptés au contexte, souvent préparés en amont de l'épreuve dans ce cas et qui pénalisent la communication du candidat, une présentation de documents qui ne font pas l'objet d'un questionnement ;
- une confusion entre séquence et séance ;

- la citation de concepts pédagogiques et didactiques dont le sens n'est pas toujours maîtrisé,
- la mise en avant de pratiques pédagogiques (îlots bonifiés, travaux en groupe...) dont la pertinence peine à être démontrée au regard du contexte d'enseignement proposé ;
- une évocation très évasive de la phase de didactisation ;
- une méconnaissance de l'approche monographique et de son intérêt pédagogique ;
- une démarche qui insiste davantage sur l'acquisition des notions au détriment du développement des capacités et des apprentissages ;
- un manque de mise en valeur de la question de gestion et une méconnaissance du dispositif de certification (épreuves écrites, grand oral) ;
- des liens absents entre l'enseignement spécifique mercatique et l'enseignement commun, voire avec les autres enseignements de spécialité ;
- une exploitation peu aboutie et manquant d'ambition (notamment sur les attendus pour les élèves), une mise en œuvre insuffisante des conditions contribuant au développement de l'esprit critique chez les élèves ;
- un manque d'analyse réflexive ;
- un manque de maîtrise de la communication verbale et non verbale (présentation peu dynamique basée sur la lecture du travail préparé, vocabulaire inapproprié, attitude peu professionnelle, tenues inadéquates) ;
- une mauvaise gestion du temps, en particulier en lien avec une présentation personnelle du candidat trop développée.

Lors de l'entretien et l'échange avec la commission d'interrogation (30 minutes), le jury a parfois constaté :

- le manque de pertinence dans les réponses aux questions posées, leur mauvaise interprétation et la tendance aux digressions, (la référence aux manuels scolaires ne peut être considérée comme un argument) ;
- un corpus disciplinaire insuffisamment maîtrisé ;
- le décalage entre le contenu du dossier RAEP et la capacité du candidat à répondre aux questions.

6. CONSEILS AUX CANDIDATS

Du dossier RAEP à l'oral d'admission

Un décalage est parfois constaté entre la qualité du dossier RAEP et la prestation du candidat. Le même soin est donc à apporter dans la préparation des deux épreuves. Lors de l'oral, le jury revient par ailleurs sur certains points du dossier RAEP. Ce dernier est donc à maîtriser : une relecture préalable afin de s'en réapproprier le contenu est indispensable.

L'importance du vécu professionnel et de la maîtrise de la série

Le marketing étant l'option de concours choisie par le candidat, une expérience d'enseignement en terminale STMG spécialité mercatique semble toute indiquée. À défaut, assister aux cours de collègues qui interviennent dans cette classe est fortement conseillé. De même, l'appropriation des programmes de la série STMG est une condition nécessaire pour construire une situation pédagogique adaptée et pertinente.

Le soin apporté à la séance proposée

Chaque sujet propose un contexte original. Il convient de le considérer explicitement dans l'élaboration de la séance. Il ne s'agit pas de lire ou de décrire le contexte mais d'en réaliser une réelle exploitation pédagogique ancrée sur des réflexions permettant la production de supports pédagogiques personnels, plus que d'essayer d'exploiter des documents issus de manuels de manière peu pertinente.

Le candidat doit proposer un dispositif et une stratégie pédagogique (et donc de réelles solutions) intégrant le contexte (par exemple, hétérogénéité, décrochage, dyslexie...) tout au long de la séance.

La présentation de la séance ne doit pas se résumer à l'énoncé d'un enchaînement d'activités élèves avec des supports peu ou mal didactisés, sans réels objectifs pédagogiques. De même, il ne s'agit pas de présenter une séance idéalisée mais un contenu adapté au contexte et au sujet à traiter. Il s'agit de montrer les acquis de l'élève en lien avec les objectifs de début de séance, de démontrer l'apport de la séance pédagogique présentée dans cette perspective.

L'attention portée à la qualité des supports (à présenter avec un questionnement finalisé), leur cohérence par rapport aux objectifs visés et au sens donné aux élèves est essentielle. Le candidat doit rechercher au maximum des supports personnels liés au contexte local des élèves. L'usage des manuels scolaires doit se faire de manière raisonnée et pertinente, en veillant à ce que leur utilisation s'inscrive dans une démarche pédagogique. Le candidat doit veiller à proposer des activités cohérentes et variées pour maintenir l'attention des élèves. Les choix opérés doivent être argumentés, les objectifs clairement énoncés et en lien avec la question de gestion traitée.

Les différentes phases d'évaluation (diagnostique, formative, sommative) ne doivent pas être négligées. Le principe et le contenu de l'évaluation certificative doivent rigoureusement être maîtrisés.

Usages numériques

Le jury attend des candidats une bonne connaissance/maîtrise des outils numériques et de leur intégration dans les dispositifs pédagogiques. Citer des outils numériques sans réellement en connaître les apports en termes d'usage et les intérêts pédagogiques ne peut suffire. Le jury attend des propositions réalistes, éclairées et justifiées.

L'attention à porter à l'oral

L'épreuve du grand oral a mis les compétences orales des élèves en lumière, et en a fait un enjeu d'apprentissage fort. Il ne se limite pas à la seule préparation d'une épreuve terminale, mais doit faire l'objet d'une attention particulière dans les activités proposées aux élèves dans une perspective de préparation à l'enseignement supérieur. Le jury est vigilant à ce que l'approche adoptée par les candidats ne le circoncrive pas à un exercice de communication, mais engage réellement l'élève dans sa formation intellectuelle, en mobilisant ses connaissances dans une approche problématisée et argumentée.

La gestion de l'épreuve

Un respect précis du temps de l'exposé est demandé. De nombreux candidats n'utilisent pas ce temps disponible ou le « comblent » par une présentation personnelle trop longue ou des généralités sur la didactique et la pédagogie au détriment d'un contenu en lien avec la séance à présenter.

Une écoute active de la commission favorise une relation d'échanges constructive et permet d'apporter des réponses précises, concises et argumentées.

Enfin, le candidat doit véhiculer tout au long de l'oral les valeurs de la République que tout fonctionnaire d'État doit incarner et montrer également en quoi la discipline économie et gestion contribue particulièrement à la transmission de ces valeurs auprès des élèves.

La posture de l'enseignant

Une posture professionnelle est attendue. Elle se traduit par une maîtrise du langage, du comportement verbal, non verbal et de la tenue vestimentaire.

Il est essentiel pour le candidat de montrer au jury sa capacité à développer une analyse réflexive sur ses pratiques (vérification de l'atteinte des objectifs, repérage des difficultés et moments forts de la séance, guidance pédagogique) et proposer des axes de remédiation.

7. CONCLUSION

Le jury rappelle au candidat qu'il ne peut y avoir de proposition pédagogique pertinente sans une maîtrise démontrée des savoirs scientifiques requis.

Le jury attire l'attention du candidat sur la nécessité de préparer rigoureusement l'épreuve orale du concours, en ayant une bonne connaissance (et compréhension) des programmes et des conditions de

certification des classes de première et terminale technologiques, plus spécifiquement dans l'option « mercatique ».

Le candidat doit également s'imprégner des référentiels des sections de techniciens supérieurs de la filière commerciale (BTS Management commercial opérationnel, Négociation et digitalisation de la relation client, Commerce international), éventuellement Communication ou Conseil et commercialisation de solutions techniques afin d'envisager les prolongements possibles de la proposition pédagogique dans ces formations.

Il est intéressant également que le candidat ait une vision des métiers et postes auxquels préparent les formations dans lesquelles il sera amené à enseigner notamment pour les BTS concernés par le concours. Et l'irruption du numérique et de la digitalisation est un facteur auquel les candidats doivent être sensibilisés.

La réussite au concours interne économie et gestion option marketing destine les lauréats à enseigner principalement en série technologique STMG. S'il n'est pas nécessaire pour réussir le concours d'y avoir déjà enseigné, il est en revanche indispensable de s'informer et de se familiariser avec les spécificités de la voie technologique, tant en termes de publics que de contenus et de démarches pédagogiques à mettre en œuvre. Ce travail conditionne la capacité du candidat à mettre en perspective ses compétences professionnelles acquises, quels qu'en soient les contextes, avec son futur univers professionnel. Ce travail permet également au candidat de prendre le recul nécessaire à la mise en œuvre d'une démarche pédagogique pertinente.

La préparation au concours implique également la lecture d'ouvrages scientifiques, de revues spécialisées dans les domaines de la mercatique, la didactique et la pédagogie. Les candidats doivent, en effet, faire preuve d'une réelle maîtrise scientifique et technique des contenus à enseigner : les approximations et les méconnaissances ne sont pas acceptables. De plus, une bonne culture en management, droit et économie est aussi nécessaire.

Enfin, la capacité à communiquer est pour un enseignant une qualité indispensable à laquelle le jury est très sensible. Elle passe par une expression orale soignée, un vocabulaire précis, une élocution claire et convaincante, une capacité à se détacher de ses notes, une posture adaptée à une situation d'enseignement, tant au niveau du comportement que de la tenue vestimentaire.

*« Toute leçon est une réponse à une question »
John Dewey*

ANNEXES DU RAPPORT DU JURY

ANNEXE 1 : Note à l'attention des candidats admissibles aux concours internes des CAPET et CAER section Économie et gestion, option marketing.

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement de l'épreuve d'admission pour la session 2024.

Définition de l'épreuve pratique d'admission : exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie

Durée de la préparation : trois heures ;

Durée de l'épreuve : une heure et dix minutes maximum (coefficient 2)

- exposé (quarante minutes maximum)
- entretien : trente minutes. Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité.

L'épreuve est définie dans l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET).

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075536>

Les candidats sont invités à consulter ce texte et ses annexes.

Compléments liés au déroulement de l'épreuve

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique, à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. Aucun autre accès électrique n'est autorisé.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin, aucune impression ne pourra être réalisée.

Lors l'exposé et de l'entretien avec le jury, le candidat ne dispose d'aucun matériel de présentation (vidéo-projection, tableaux...), ni d'un branchement électrique pour son équipement. L'utilisation d'un vidéo-projecteur -même personnel- n'est pas prévue compte tenu de la configuration des locaux.

ANNEXE 2 : Le programme du CAPET interne et CAER économie et gestion pour la session 2024

Le programme du concours interne (éléments communs à toutes les options et éléments spécifiques à chacune d'entre elles) est celui du concours externe correspondant.

Options

- **Communication, organisation et gestion des ressources humaines.**
- **Comptabilité et finance.**
- **Marketing.**
- **Informatique et systèmes d'information.**
- **Gestion des activités touristiques**

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

Programme commun à toutes les options

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », et questions, compétences et savoirs associés de nature juridique du programme de « **culture économique, juridique et managériale** » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- les régimes juridiques de l'activité professionnelle ;
- l'adaptation de la relation de travail par la négociation ;
- le droit de l'immatériel ;
- le droit de l'entreprise en difficulté.

2. Économie

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », et questions, compétences et savoirs associés de nature économique du programme de « **culture économique, juridique et managériale** » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- la politique économique dans un cadre européen ;
- la globalisation financière ;
- la régulation de l'économie mondiale.

3. Management et sciences de gestion

A - Thèmes des programmes de management, de sciences de gestion et numérique de classe de première et management, sciences de gestion et numérique (enseignement commun) de terminale de la série « sciences et technologies du management et de la gestion », et les questions, compétences et savoirs associés de nature managériale du programme de « **culture économique, juridique et managériale** » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- l'entrepreneuriat et le management ;
- le développement stratégique ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de ressources humaines et communication du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS support à l'action managériale », traités au niveau master.

2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de gestion et finance du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion », traités au niveau master.

3. Option marketing

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de mercatique (marketing) du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion, traités au niveau master.

B - Les compétences et les savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management commercial opérationnel », « négociation et digitalisation de la relation client », « commerce international » traités au niveau master.

4. Option informatique et systèmes d'information

A - Les thèmes du programme de l'enseignement spécifique de systèmes d'information de gestion du cycle terminal de la série sciences et technologies du management et de la gestion, traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » dans ses deux options, « solutions d'infrastructure systèmes et réseaux » et « solutions logicielles et applications métiers » traités au niveau master.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau master :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Management de projets de système d'information.

5. Option gestion des activités touristiques

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau master.

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION

Option Marketing

Session 2024

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Préparation : 3 heures

(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG), enseignement spécifique de mercatique :

Question de gestion :
communiquer : quelle visibilité et quels médias pour valoriser l'offre ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1.

Plusieurs séances ont déjà été consacrées à cette question. Vous préparez votre séance de 2 heures en classe entière qui se déroule le jeudi de 14 à 16 heures. Vous prendrez soin de l'articuler au reste de la séquence.

Pour votre séance, vous serez attentif à l'acquisition par les élèves de la capacité suivante :

- Analyser la pertinence et la complémentarité des différents moyens utilisables en fonction de la cible et des objectifs visés ;

Cette capacité peut être associée aux notions :

- Publicité
- Média
- Marketing direct
- Promotion des ventes
- Parrainage
- Mécénat
- Événement
- Paid, Owned, Earned media

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques de la séance,
- l'articulation de votre séance au sein de votre séquence,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- les transversalités et liens avec les enseignements du cycle terminal STMG ainsi que ceux délivrés dans une section de technicien supérieur de votre choix (MCO, NDRC ou CI),
- le déroulement proposé,

- les documents, supports sélectionnés et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion, ainsi que leurs modalités d'exploitation avec le groupe classe,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s).

Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Vous enseignez dans un lycée général et technologique situé en réseau d'éducation prioritaire, au cœur d'une ville de province rassemblant une population de 80 000 habitants. Dans ce contexte marqué par un tissu économique local en difficulté, un taux de chômage élevé et des défis socio-économiques importants, l'École s'engage résolument à fournir un environnement éducatif stimulant et adapté aux besoins des élèves.

L'équipe pédagogique en économie gestion est constituée de 7 enseignants titulaires. Il y a 3 classes en première STMG, et 3 classes en terminale STMG selon l'enseignement spécifique choisi (mercatique, gestion finance, ressources humaines et communication). Le lycée ne dispense pas de formations post baccalauréat.

Vous êtes responsable de la classe de terminale STMG enseignement spécifique mercatique, comprenant 30 élèves, dont 14 filles et 16 garçons. Trois élèves sont en redoublement. Une élève présente des troubles dyslexiques, bénéficiant ainsi de la présence d'une accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH). Le lycée affiche un taux de réussite au baccalauréat de 78 %, avec 25 % des élèves ayant obtenu une mention.

La diversité des profils au sein de la classe est significative. Malgré la présence d'une tête de classe impliquée, il subsiste des défis d'attention et d'implication chez une partie des élèves. Dans l'ensemble, le niveau de la classe est moyen, l'intérêt des élèves pour l'utilisation des nouvelles technologies est manifeste.

Professeur principal de la classe, vous assurez les enseignements suivants : management sciences de gestion et numérique (tronc commun et l'enseignement spécifique mercatique) ainsi que l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), dispensé en coanimation avec votre collègue d'anglais.

Les cours d'enseignement spécifique ont lieu le mardi de 8h à 12h, avec deux séances de 2 heures par demi-groupe, et le jeudi de 14h à 16h en classe entière. Les cours se déroulent dans une salle de classe équipée d'un matériel informatique moderne, comprenant des ordinateurs connectés à internet, un tableau interactif et un vidéoprojecteur.

En début d'année, vous avez été confronté(e) à un problème de harcèlement scolaire dans votre classe, entraînant l'exclusion temporaire de deux élèves. Ces incidents ont nécessité une intervention rapide de l'équipe éducative pour assurer un environnement sûr et propice à l'apprentissage pour tous les élèves.

Annexe 2 : Extrait du programme

Question	Notions	Indications complémentaires
<p>3.1 Communiquer : quelle visibilité et quels médias pour valoriser l'offre ?</p>	<p>Objets, objectifs et cibles de la communication commerciale. Publicité, média, support, copie stratégie, marketing direct, promotion des ventes, parrainage, mécénat, événement</p>	<p>Toute action de communication répond à des objectifs bien précis largement déterminés par la stratégie commerciale. Si la communication peut prendre diverses formes et porter sur des objets différents (l'organisation, la marque, le produit, les événements, etc.), la construction des messages, la stratégie de contenus et le choix des moyens de communication répondent aux mêmes impératifs de cohérence et d'efficacité. La digitalisation des médias et la multiplicité des supports numériques ont cependant transformé voire bouleversé les plans de communication traditionnels.</p> <p><i>L'étude comparée de différentes campagnes de communication menées dans tout type d'organisation met en évidence le rapport coût/efficacité des actions au regard des objectifs fixés. Une approche P.O.E.M. permettant d'étudier et de classifier les différents types d'exposition est privilégiée : Paid media (visibilité achetée par l'organisation), Owned media (visibilité détenue par l'organisation), Earned Media (visibilité gratuite acquise par l'organisation dans les médias grâce à son influence).</i></p>

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION
Option Marketing
Session 2024
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Préparation : 3 heures
(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de première de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, enseignement de sciences de gestion et numérique :

Question de gestion :
l'amélioration de la performance est-elle sans risque ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1.

Vous préparez votre séance de 2 heures en l'articulant au reste de la séquence. La séance se déroule en demi-groupe le jeudi de 15 h à 17 h.

Pour votre séance, vous serez attentif à l'acquisition par les élèves de la capacité suivante :
Mesurer les conséquences écologiques de la recherche de performance.

Cette capacité peut être associée aux notions :

- Facteurs externes : évolution de la demande, cycle de vie obsolescence, rupture technologique, dépendance énergétique et technologique, approvisionnement, empreinte environnementale.
- Facteurs internes de risque (liés aux décisions de l'organisation).

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques de la séance,
- l'articulation de votre séance au sein de votre séquence,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- les transversalités et liens avec les enseignements du cycle terminal STMG ainsi que ceux délivrés dans une section de technicien supérieur de votre choix (MCO, NDRC ou CI),
- le déroulement proposé,
- les documents, supports sélectionnés et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion, ainsi que leurs modalités d'exploitation avec les élèves,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s).

Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Votre établissement est situé dans la région Grand-Est, plus précisément dans une ville de taille moyenne de 25 000 habitants proche de l'Allemagne (20 km). Les élèves de votre établissement ont pour habitude d'échanger régulièrement avec des personnes de nationalité allemande qui semblent majoritairement très sensibles à la question environnementale.

Le territoire est dynamique au niveau économique. L'industrie automobile est très présente avec une usine de fabrication de pneumatiques et une usine de fabrication d'un nouveau véhicule 4 x 4 avec plusieurs motorisations : essence, diesel et hydrogène. Il est à noter qu'une usine de construction de panneaux photovoltaïques est en cours d'implantation et devrait employer prochainement 1 700 salariés.

L'offre de formation est variée sur ce territoire : lycées professionnels, IUT, ... Il est à noter qu'un BUT Management de la Logistique et des Transports est proposé avec la spécialité « durable ».

Votre établissement est un lycée général et technologique de 1 400 élèves qui est le seul de la commune à proposer la série STMG et deux STS tertiaires : NDRC et CI. Des options telles que « ABIBAC », « Section EURO » et « Brevet d'Initiation Aéronautique » sont proposées.

Votre établissement est aujourd'hui labellisé E3D (Établissement en démarche globale de développement durable) et, de ce fait, l'ensemble de la communauté éducative est orienté « développement durable » : fournisseurs locaux, nettoyage des abords du lycée, menus végétariens, ... Des élèves éco-délégués sont élus au sein de votre établissement et participent au conseil de la vie lycéenne (CVL).

L'équipe STMG est composée d'une quinzaine d'enseignants. Deux de vos collègues sont fortement impliqués dans des associations locales en lien avec le développement durable et ont déjà proposé d'organiser un atelier « Fresque du climat »² avec un intervenant extérieur.

Dans une classe de première STMG (27 élèves), vous êtes en charge de l'enseignement de spécialité sciences de gestion et numérique (SGN). Le professeur principal est l'enseignant de français et il a mis en place très rapidement un plan de classe pour limiter les bavardages. Le niveau de la classe est moyen et hétérogène. Six élèves enregistrent de très bons résultats et trois d'entre eux souhaitent intégrer une CPGE ECT. Trois élèves posent particulièrement problème (comportement et résultats) et la majorité des élèves de votre classe ne souhaite plus travailler avec eux dans le cadre des travaux de groupe. Un élève en situation d'handicap nécessitant un fauteuil roulant est accompagné par une AESH en permanence.

Pour ces heures de SGN, votre emploi du temps est le suivant :

- Lundi 10 h à 12 h : classe entière, salle banalisée B 003
- Mardi 15 h à 17 h : classe entière, salle banalisée C 004
- Jeudi 08 h à 10 h : groupe 1, salle informatique E 002
- Jeudi 15 h à 17 h : groupe 2, salle informatique E 002
- Vendredi 13 h à 14 h : classe entière, salle banalisée C 004

La salle informatique E 002 est spacieuse et est équipée de 16 postes informatiques reliés à internet. Les postes informatiques sont disposés le long des murs. Un îlot central vient compléter cette disposition. Il est composé de 8 tables mobiles et de 16 chaises. Cette salle est équipée d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur.

² Jeu conçu pour sensibiliser au réchauffement climatique, proposé suite à la publication du rapport du GIEC. Adapté à différents niveaux d'enseignement, ce jeu permet de mettre en lumière les conséquences écologiques des activités humaines.

Annexe 2 : Extrait du programme - Thème 4 : Temps et risque

Question	Notions	Indications complémentaires
<p>L'amélioration de la performance est-elle sans risque ?</p>	<p>Facteurs externes : évolution de la demande, cycle de vie obsolescence, rupture technologique, dépendance énergétique et technologique, approvisionnement, empreinte environnementale. Facteurs internes de risque (liés aux décisions de l'organisation).</p>	<p>La recherche de l'amélioration de la performance peut s'accompagner de risques, voire générer des risques pour l'organisation, la société et l'environnement. Leur prise en compte nécessite d'en identifier les origines : celles liées aux aléas et celles liées au temps et à la plus ou moins grande aptitude des dirigeants de prendre des risques et de sortir des zones de confort. Les organisations s'adaptent en mettant en place des modalités de gestion des risques pour en limiter les conséquences. En s'appuyant sur des informations concrètes (témoignages de dirigeants d'organisation, récits d'entreprise, etc.), des données et des outils de simulation, l'élève est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de repérer les risques externes auxquels les organisations sont confrontées ; - de repérer les risques induits par une décision dans un contexte organisationnel donné ; - d'apprécier l'incidence du risque sur la performance de l'organisation ; - de mesurer les conséquences écologiques de la recherche de performance.

CAPET INTERNE ÉCONOMIE ET GESTION

Option Marketing

Session 2024

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Préparation : 3 heures

(Exposé : 40 minutes - Entretien : 30 minutes)

En prenant appui sur vos connaissances, votre expérience et les documents de votre choix, vous proposerez une exploitation pédagogique de la question de gestion suivante, en classe de terminale de la série Sciences et Technologies du Management et de la Gestion, enseignement de spécialité management sciences de gestion et numérique (tronc commun) :

Question de gestion :
les transformations numériques, vecteur d'amélioration de la relation avec les clients et usagers ?

Vous vous situez dans le contexte d'enseignement proposé en annexe 1.

Vous préparez votre séance de 2 heures le lundi à partir de 8h en l'articulant au reste de la séquence.

Pour votre séance, vous serez attentif à l'acquisition par les élèves de la capacité suivante :

- décrire l'apport des technologies numériques aux relations entre l'organisation, ses clients ou ses usagers

Cette capacité peut être associée aux notions :

- Consommateur, usager.
- Processus d'achat.
- Facteurs explicatifs des comportements du consommateur : besoins, motivations, freins, attitudes.
- Digitalisation de la relation client : connaissance client, interactivité, outils.

Vous exposerez notamment :

- les objectifs pédagogiques de la séance,
- l'articulation de votre séance au sein de votre séquence,
- la place de votre proposition dans votre progression pédagogique,
- les transversalités et liens avec les enseignements du cycle terminal STMG ainsi que ceux délivrés dans une section de technicien supérieur de votre choix (MCO, NDRC ou CI),
- le déroulement proposé,
- les documents, supports sélectionnés et les outils utilisés, notamment les outils numériques, pour construire les notions associées à la question de gestion, ainsi que leurs modalités d'exploitation avec les élèves,
- le ou les dispositif(s) d'évaluation prévu(s).

Annexe 1 : Le contexte d'enseignement

Votre établissement est un lycée polyvalent (LPO) où coexistent des filières générales, technologiques et professionnelles, ainsi que des sections de techniciens supérieurs (STS). Votre lycée accueille 1 232 élèves et étudiants qu'il forme à travers une offre éducative diversifiée. Le lycée a un IPS (Indice de Position Sociale) moyen de 102,1 (158 étant l'indice le plus élevé sur le territoire en 2023), avec un IPS de 112,2 pour la voie générale et technologique. Le tissu économique de la région est caractérisé par une diversité florissante d'entreprises innovantes. Le secteur tertiaire y occupe une place prépondérante avec une forte concentration d'activités commerciales, contribuant à nourrir un écosystème dynamique et prospère.

La série STMG est promue dès la classe de seconde avec la possibilité pour les élèves de suivre l'option management et gestion. Cette opportunité concerne 2 divisions sur 8, et vous avez en charge la dispense de cette option à l'une de ces classes. Au sein de votre lycée, une équipe dédiée de 16 enseignants d'économie gestion forme et accompagne 288 élèves et étudiants, répartis en 3 classes de première, 3 classes de terminale (les enseignements spécifiques Ressources Humaines et Communication, Gestion Finance, et Mercatique sont proposés) et des STS : Négociation et Digitalisation de la Relation Client, Support à l'Action Managériale et Comptabilité Gestion.

L'établissement est très impliqué dans la mise en œuvre du projet académique qui définit 4 grandes orientations pour la période de 2021 à 2025 : l'environnement de travail favorable pour les élèves et pour les personnels, l'égalité des chances pour tous, la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves, et la voie technologique comme parcours de réussite et d'excellence.

À cet égard, de nombreux projets jalonnent la scolarité d'un élève inscrit en filière technologique dans votre établissement : la participation aux concours (concours d'éloquence, prix de l'excellence économique...), les visites d'entreprises et interventions de professionnels, les partenariats avec l'INSEE et la Banque de France, l'adhésion de l'établissement à des programmes de perfectionnement (programme Erasmus, projet Voltaire, plateforme d'e-learning...), l'aménagement d'une salle pilote de classe flexible grâce au projet NEFLE (Notre École, Faisons-La Ensemble), avec du mobilier (tabourets, ballons, canapés, chaises à roulettes, tables hautes, tables modulables, tableaux mobiles) et des équipements informatiques spécifiques (vidéoprojecteur, tableau numérique interactif, armoire avec ordinateurs-tablettes).

Le lycée participe encore au projet d'expérimentation « Innover en STMG » qui prévoit notamment la réduction des effectifs, portés à 24 dans toutes les classes, en 1^{ère} et en Terminale.

Les résultats au baccalauréat de la filière STMG lors de la dernière session témoignent d'un taux de réussite remarquable : 92 % tous enseignements spécifiques confondus, 87,5 % en Mercatique, avec 54 % de mentions, dont 2 mentions « Très Bien » sur une classe de 24 élèves.

Votre service au sein de l'établissement se répartit sur les 3 niveaux : en Management et Gestion, en Sciences de Gestion et Numérique et en Management, Sciences de Gestion et Numérique (enseignement commun et enseignement spécifique de mercatique). A cet égard, vous avez achevé le thème 1 du programme d'enseignement spécifique de mercatique. Vous assurez la mission de professeur principal en classe de terminale.

La séance se déroule le lundi matin, où vous disposez d'une salle banalisée. Il vous est parfois possible de réserver la salle pilote, lorsque l'activité que vous avez prévue le nécessite et que cela vous semble pertinent. Compte-tenu du projet d'expérimentation, les classes ne sont plus dédoublées. Dans cette classe de terminale, il y a un élève dyslexique qui bénéficie d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) et de la présence d'un AESH (Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap). La classe est composée d'autant de filles que de garçons, et il y a trois redoublants, qui ont échoué aux oraux de rattrapage lors de la dernière session du baccalauréat. Le conseil de classe du premier trimestre a fait état d'un manque de motivation de ces redoublants, qui sont démissionnaires et ont tendance à perturber le déroulement des cours.

Annexe 2 : Extrait du programme

THÈME 2 LES ORGANISATIONS ET LES ACTEURS

Question	Notions	Indications complémentaires
<p>2.2 Les transformations numériques, vecteur d'amélioration de la relation avec les clients et usagers ?</p>	<p>Consommateur, usager. Processus d'achat. Facteurs explicatifs des comportements du consommateur : besoins, motivations, freins, attitudes. Digitalisation de relation client : connaissance client, interactivité, outils. Traces numériques, réseaux sociaux grand public (outils et usages). Administration électronique.</p>	<p>La révolution numérique a mis le consommateur au cœur du processus d'achat. La digitalisation du parcours client engendre une masse considérable d'informations qui fournit à l'organisation une connaissance plus précise du client étayée par une analyse plus fine du comportement du consommateur. Grâce à une meilleure gestion de la relation client, la digitalisation permet aussi de définir une offre mieux adaptée. Le suivi de la relation client peut être facilité par le système d'information partagé entre les différents acteurs.</p> <p><i>La notion de système d'information a été étudiée en classe de première dans l'enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique. La notion de traces numériques a été étudiée en classe de seconde en enseignement de sciences numériques et technologie. L'exploitation de données client peut être conduite à l'aide d'outils logiciels déjà abordés en classe de première dans l'enseignement de sciences de gestion et numérique (système de gestion intégrée, application métier).</i></p> <p>Les administrations utilisent les technologies numériques pour faciliter les communications avec leurs usagers, notamment pour leur assurer un accès aux documents administratifs (conformément à la loi sur la liberté d'accès aux documents-administratifs de 1978), pour simplifier leurs démarches mais aussi pour améliorer leurs processus et les échanges entre elles.</p> <p><i>L'étude de différents services offerts par les administrations est l'occasion de mobiliser la notion de processus et sa formalisation, étudiées en enseignement de spécialité de sciences de gestion et numérique en classe de première, de manière à représenter les échanges d'informations entre les usagers et les administrations ainsi que les traitements réalisés.</i></p>